



Nombreux sont les Illadais qui disent : « on a un député mais il n'a pas été capable de conserver notre poste. Landiras, Cérons et Barsac n'ont pas de député mais ces communes ont su garder leur poste! »

Voici l'état d'esprit de bon nombre d'habitants de notre commune qui ont subi le 1^{er} mars la transformation de notre poste en Agence postale communale avec toutes les restrictions dans les services rendus aux usagers que cela implique (voir *ICI* n°23). Ils ont également pris conscience que les plus pauvres et les plus âgés qui ont le plus grand mal à se déplacer, vont être les premières victimes de ce recul du service public.

Le mécontentement est très fort puisqu'on a vu un conseiller municipal s'en prendre à notre dernier receveur des postes parce que son établissement ferait. Comme s'il était responsable de ce qui arrivait... Nos élus ont décidément la mémoire courte notamment lorsqu'ils essaient de se défaire de leurs responsabilités. Rappelons que par deux fois, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour une Agence postale communale le 2 novembre 2006 (voir *Sud Ouest* du 4 novembre 2006 et *ICI* n°23) et le 7 décembre (voir délibérations du conseil municipal). Autres incidents qui traduisent bien l'ambiance actuelle : le 9 mars à 9 heures 20, notre maire avait organisé en douce une conférence de presse pour montrer combien l'Agence postale communale fonctionnait bien (voir *Républicain* du 15 mars). Les usagers présents ont vite compris ce qui se passait et il s'en est suivi un débat vif dans lequel les partisans du maintien du service postal de qualité à Illats étaient largement majoritaires !

Que demandent toujours les Illadais ? « Il faut revenir en arrière ! Il faut que la poste revienne comme c'était avant ! » Certes, ils se contenteraient d'une matinée par jour d'ouverture mais avec la qualité des prestations qu'ils ont connue jusqu'au 1^{er} mars. Information des citoyens illadais soutient totalement cette demande. Or, pour la satisfaire, il appartient à notre municipalité de dénoncer la convention qu'elle vient de signer avec La Poste. La balle est dans son camp !

Pendant ce temps, la résistance s'organise ailleurs. A Saint Morillon, en décembre dernier, Madame la maire a rassemblé les élus et la population de la poste. L'entreprise a reculé. Dans le Libournais fin février, des maires se sont unis et ont proposé à leurs administrés de retirer leurs avoirs de la Banque postale afin de lutter efficacement contre la politique menée par La Poste !

Il est encore possible de se battre! A condition bien sûr de le vouloir et de ne pas s'isoler.
Bonne lecture à tous.

Le bureau

Réunion publique :
**Services publics et services à la personne
en milieu rural**

Mardi 3 avril à 19 h à la salle des fêtes
Présence d'intervenants extérieurs

Cette réunion est co-organisée avec l'association
Podensac.com

L'assemblée générale de l'association
clôturera les débats.

21 h repas au Kaliméro pub
s'inscrire avant le dimanche 1^{er} avril auprès de
Corinne Alonso (05 56 27 04 22) et de
Christine Croner (05 56 62 40 19)



Vie locale

Conseil municipal du 7 décembre 2006

1) **Transformation du bureau de poste en Agence postale communale** : délibération votée à l'unanimité. Toutefois, devant l'importance du mécontentement, nos élus ont dû rajouter : « Considérant que s'il s'averrait que l'activité de l'Agence postale soit en nette augmentation, une reprise du bureau de poste dans la situation actuelle (c'est-à-dire d'avant le 1^{er} mars NDLR) serait renégociée même pendant la durée du bail. » Rappelons qu'à partir du moment où une municipalité a signé une convention de 9 ans avec La Poste, plus le temps passe, plus il est difficile de revenir en arrière. D'où la nécessité de dénoncer dès à présent la dite convention. En effet, comment une Agence postale communale rendant des services bien moindres aux usagers pourrait-elle devenir plus efficace que l'ancien Bureau de poste, quand bien même on nous annoncerait une augmentation de 200 habitants en 10 ans ? Il y aura donc une déperdition de la fréquentation importante et inévitable.

2) Virement de crédits pour l'aménagement du bourg (probablement le mur de la place de l'église):

1 642€ provenant de la ligne du budget dépenses imprévues ;

35 625€ de subvention d'équipement départemental

36 267€ de subvention d'équipement de groupement de collectivités (DI).

3) Virement de crédits subvention investissement CCAS pour le logement de la boulangerie :

10 000€

4) Virement de crédit numérisation des registres d'Etat civil : 6 000€.

5) Virement de crédits Travaux zinguerie de la salle omnisports : 5 200€.

6) Virement de crédits panneaux de basket : 540€.

7) Virement de crédits aménagement de sécurité mur de l'église : 2 100€.

8) Création d'un poste d'agent administratif.

9) Retrait de la délibération sur la convention avec la CdC pour l'entretien des chemins de randonnée pour non conformité.

10) Admissions en non valeur : impayés divers.

11) Amortissement participation communale au syndicat de l'électricité dans le cadre du déplacement Basse tension du poste d'Escalès.

12) Règlement du GAN après les sinistres congélateur restaurant scolaire et bris de glace du toit du tracteur : 616, 40€ et 146, 53€.

13) Modification du zonage d'assainissement de la commune d'Illats.

Quel avenir pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) d'Illats?

La Communauté de Communes du Canton de Podensac s'était statutairement engagée, lors de sa création, à exercer la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Ce sera chose faite dès le mois de mai.

Aucun changement notable, par rapport au fonctionnement actuel, n'est à prévoir : mêmes localisations, mêmes équipes. L'avantage viendrait d'une homogénéisation à l'échelle du canton (environ 20 000 habitants), optimisant les aides des divers organismes. Les personnes embauchées par ces centres deviendront, pour certains, « personnel intercommunal ».

C'est bien entendu un service qui se devait d'être adapté à l'ensemble du territoire cantonal.

Mais nous ne voyons rien venir concernant le CLSH D'illats ! Pourquoi ?

Il existe pourtant, plus que bien, au regard du nombre d'enfants présents l'été dernier : une soixantaine d'enfants a été accueillie durant le mois de juillet 2006, et pas uniquement des enfants possédant une licence de basket.

Rappelons quand même, à celles et ceux qui pourraient se poser la question, que le Centre de Loisirs d'illats ne fonctionne que grâce au club de basket des « Bleuets d'illats », et ce depuis 1985- c'était le premier qui a été créé dans le canton - , et uniquement grâce à la volonté d'un club de proposer des activités durant l'été, et jusqu'à l'an dernier, pendant les vacances scolaires. **Il est donc privé.**

Une situation financière préoccupante menace l'avenir du CLSH d'illats !

Jusqu'à présent, les divers Centres de Loisirs du canton étaient gérés par les Communes, et fonctionnaient sur le budget de celles-ci. Reste donc à comparer un budget communal à celui d'une association comme les Bleuets d'illats...

Vous aurez vite fait le calcul. D'autant plus que les activités coûtent de plus en plus cher à cause des normes de sécurité qu'il faut respecter : encadrement nécessairement diplômé et de plus en plus nombreux, assurances élevées... Alors les déficits se creusent...

Aucune aide spécifique n'a été attribuée par la Municipalité pour faciliter le fonctionnement de ce centre pourtant agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Pire, l'autorisation de pouvoir utiliser la cantine scolaire n'a jamais été donnée par la commune. Des solutions, beaucoup plus onéreuses – aggravant fatalement la situation financière - , ont donc été trouvées : livraison des repas par le Centre de Soins de Podensac et, dernièrement, repas fournis par Landiras.

Il apparaît clairement qu'il y a un réel manque de volonté de la part de la Municipalité.

Un coup de pouce pour sauver le centre et faire plaisir aux enfants et aux parents?

Information des Citoyens Illadais propose l'élaboration d'une convention entre la municipalité et l'association qui fait fonctionner notre CLSH, afin de déterminer un cahier des charges précis en échange d'une subvention spécifique. Ce mode de financement existe partout où les CLSH ne sont pas assurés par les communes. Il s'agit d'une concession de service public parfaitement adaptée à la situation d'illats.

Corinne ALONSO

**www.citoyens-illats.
info : un site à placer
dans votre marque-
pages Internet !**

L'association ICI a mis en ligne son site Internet depuis le mois de décembre 2006. Certains d'entre vous l'ont probablement déjà consulté puisqu'en moins de 4 mois, plus de 1300 pages ont été visualisées pour un peu plus de 350 visites, l'adresse du site n'ayant été annoncée que dans un petit encart, en dernière page du précédent numéro du journal et dans un petit article paru dans *Le Républicain* à la mi janvier!

Vous pourrez, grâce à ce site Internet, consulter tous les numéros du journal ICI, ainsi qu'obtenir des informations sur la vie de notre village, qui n'ont pas pu être placées dans le journal par manque de place (dossiers, documents, articles de presse, ...), ou qui perdraient leur actualité s'il fallait attendre la parution du prochain numéro.

Sont actuellement consultables un dossier complet sur la poste d'illats et un calendrier des initiatives locales pour la défense des services publics.

Nous espérons faire évoluer ce site web de façon à le rendre plus interactif, pour vous permettre de réagir et de participer à un véritable dialogue citoyen.

Le site www.citoyens-illats.info est une extension de votre journal ICI. Il vous apportera des informations mises à jour plus souvent que le journal papier, mais n'oubliez pas que tous les habitants d'illats ne sont pas connectés à l'Internet ! Alors si vous avez la possibilité de le consulter, n'hésitez pas à en parler autour de vous...

Un habitant d'illats nous ayant très gentiment donné accès à sa collection de vieilles photos et cartes postales représentant Illats, nous avons décidé de commencer sur le site une petite rubrique à propos de l'histoire de notre village. Si vous avez, vous aussi, des vieilles photos, des archives ou des anecdotes sur ce sujet, nous serions très heureux de les publier en attendant la mise en place d'un futur site Internet communal consacré à la vie associative et au patrimoine auquel des membres d'ICI participeront également. (contact : 05 56 62 57 41)

Fabien Baudon

Comment fonctionne le budget communal ?

Au moment où notre municipalité s'apprête à voter, comme tous les ans, le budget de notre commune, il convient d'informer les citoyens de l'importance de cet acte pour la vie d'Illats. Le budget est une prévision des recettes et des dépenses qui seront faites en 2007 pour permettre le fonctionnement de la mairie et les investissements dans les équipements municipaux. Il est possible de faire des économies sur le fonctionnement pour favoriser les investissements. La municipalité procède alors à un virement de crédits du budget de fonctionnement au budget d'investissement. Par contre, l'inverse est interdit par la loi.

Le vote annuel du budget est précédé de l'approbation par le conseil municipal du Compte administratif de l'année qui vient de s'achever. Ce document indique les dépenses et les recettes réellement comptabilisées.

Christine Croner

Ci-dessous un tableau général expliquant les grandes lignes du budget.

Fonctionnement de la Mairie		Investissements dans les équipements	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
<p>Excédent de fonctionnement reporté : somme restant de l'année précédente.</p> <p>~</p> <p>Produits des services : Concessions du cimetière, cantine et ventes de produits (utilisation de la photocopieuse)</p> <p>~</p> <p>Impôts locaux, ordures ménagères (pas à Illats), Taxe sur les pylônes électriques, droits de mutation</p> <p>~</p> <p>Atténuation de charges : Subventions de l'Etat, compensation, péréquation entre en fonction de la richesse des communes</p> <p>~</p> <p>Revenus immobiliers</p> <p>~</p> <p>Produits financiers : recettes réalisées sur la vente d'un bien communal</p> <p>~</p> <p>Produits exceptionnels : Ventes exceptionnelles de biens communaux (ex : du mobilier)</p>	<p>Charges de caractère général : eau, énergie, combustible, alimentation, entretien des bâtiments, voirie, fêtes et cérémonies etc...</p> <p>~</p> <p>Charges de personnel : Salaires, URSAF, retraites et ASSEDIC</p> <p>~</p> <p>Charges de gestion courante : indemnités et retraites des élus, Service incendie, participations aux syndicats intercommunaux, subventions aux associations</p> <p>~</p> <p>Intérêts des emprunts</p> <p>~</p> <p>Charges exceptionnelles : Attribution de bourses et prix scolaires</p> <p>~</p> <p>Amortissements : pertes annuelles de la valeur d'un bien par l'usure (ex : les machines)</p> <p>~</p> <p>Virements à la section investissement pour faire face aux dépenses imprévues</p>	<p>Virement de la section de fonctionnement pour financer si nécessaire le déficit d'investissement de l'année antérieure</p> <p>~</p> <p>Remboursement de la TVA (19, 6%) sur investissement</p> <p>~</p> <p>Les subventions en annuités</p> <p>~</p> <p>Autres subventions : Les subventions sur les travaux versées par le Département, l'Etat, la Région et l'Europe</p> <p>~</p> <p>Recours à l'emprunt</p>	<p>Remboursement des emprunts en capital</p> <p>~</p> <p>Achats de terrains</p> <p>~</p> <p>Achats de matériel ou de mobilier</p> <p>~</p> <p>Achat de titres et de participations financiers si la commune est propriétaires d'actions et d'obligations</p> <p>~</p> <p>Travaux sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chemins - bâtiments - grosses réparations constructions neuves





Des listes électorales bien remplies

En cette période préélectorale, comment ne pas jeter un regard critique sur les listes électorales de notre commune. Illats détient un record civique dans le canton et bien au-delà. Le total des inscrits sur les listes électorales illadaises correspond à 85% de la population totale du village. Dans les autres communes, le rapport est de 2/3 pour les inscrits et 1/3 pour les non-inscrits. A Landiras par exemple, il y a 1350 inscrits pour une population totale de 1950 habitants. A Illats, nous en sommes à 1025 inscrits au 28 février pour une population totale de 1203 habitants selon le recensement de 2004 ! Comment expliquer ce mystère ?

1^{ère} hypothèse, notre village a gagné en très peu de temps, un grand nombre d'habitants.

Ceci expliquerait l'élan civique constaté lors de la première mise à jour des listes électorales le 10 janvier dernier avec 124 nouvelles inscriptions. Or, cette tendance est nationale et a été mesurée dans toutes les communes. En fait, après une analyse précise, il apparaît que sur ces 124 nouvelles inscriptions, 18 sont des jeunes ayant atteint l'âge de voter, 7 sont des personnes âgées de la maison de retraite, 17 sont des adultes s'inscrivant pour la première fois sur une liste électorale et 82 sont des réinscriptions. Malgré tout, il est difficile d'évaluer une vague soudaine de nouveaux arrivants car, la plupart du temps, il s'agit de régularisations de personnes présentes sur la commune depuis de nombreuses années mais qui ne figuraient pas sur les listes électorales d'Illats. Dans ces conditions, l'élan civique constaté n'a fait que pousser jusqu'au ridicule une situation hors norme depuis de nombreuses années.

2^{ème} hypothèse, le nombre d'inscrits était déjà très élevé.

Le 28 février 2006, lors de la mise à jour précédente, il y avait 966 inscrits pour une population de 1203 habitants : c'était déjà énorme !

Premier constat, nos élus usent et abusent de « l'inscription d'origine ».

Ainsi, des citoyens sont maintenus « sentimentalement » pour reprendre les mots de la mairie, sur les listes de la commune car c'est là qu'ils ont été inscrits pour la première fois. Ils n'ont plus aucune attache avec Illats mais ils continuent d'y voter pour choisir notamment sa municipalité. En revanche, les autres communes appliquent strictement le code électoral à savoir que pour être électeur, outre les conditions liées à l'état civil, il faut avoir une adresse de résidence principale sur la commune ou être inscrit pour la cinquième fois au rôle d'une des quatre taxes communales (taxe d'habitation, taxe professionnelle, foncier bâti et foncier non bâti). Si l'individu ne remplit aucune de ces conditions, il est radié à moins qu'il ne fasse appel.

Deuxième constat, nos élus ont recours à un autre moyen légal : faire inscrire le maximum de propriétaires fonciers sur la liste électorale qui choisissent donc de ne pas voter dans leur commune de résidence mais à Illats. Ainsi, ce système permet à notre premier adjoint de gérer notre commune tout en habitant à l'autre bout du département. En outre, l'informatisation de la matrice cadastrale (document où sont répertoriés les parcelles et leurs propriétaires) a rendu invérifiable la réalité de la propriété d'un bien puisque la commission nationale informatique et liberté interdit de divulguer toute information sur la vie privée d'un individu pour des raisons « politiques ». Par conséquent, un ancien propriétaire peut très bien être maintenu comme électeur alors qu'il n'a plus rien sur la commune, sans aucun droit de regard des autres citoyens. Pourtant, les municipalités voisines se montrent plus ouvertes qu'Illats dans ce domaine pour des raisons de transparence.

Les 39 radiations communiquées le 28 février dernier ont permis de clarifier certaines situations qui étaient à la limite de la légalité.

S'il y a une leçon à tirer de cette étude de nos listes électorales communales, c'est que ceux qui les maîtrisent habilement peuvent se faire élire très longtemps dans les scrutins locaux. Et, les citoyens illadais pourront saluer ironiquement ces électeurs volants venus, l'espace d'un dimanche, choisir leur municipalité, leur conseiller général, leur député et plus concrètement, celui qui fixera le prix de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères, le devenir de la poste ou la configuration du PLU sans avoir à en subir les conséquences.



Gilles Baillet

La commission électorale : comment ça marche ?

La commission électorale d'Illats comprend le maire, le premier adjoint et d'autres conseillers municipaux ainsi qu'un représentant du préfet et un représentant du tribunal administratif nommés sur proposition du maire. Cette commission se réunit en principe à partir du mois de septembre et propose le 10 janvier de chaque année une première liste d'inscriptions et de radiations. La 28 février, une liste complémentaire de radiations est publiée. La liste électorale est alors complète.

Renouvellement du contrat d'assainissement :

la SAUR est reconduite et procède à une hausse des tarifs de 30%
(voir délibérations du comité syndical des eaux de Budos du 11 décembre 2006 et du 5 février 2007)

La hausse de 30% des tarifs de l'assainissement serait selon le syndicat des eaux de Budos, un moindre mal qui a justifié la reconduction de la SAUR comme société délégataire de ce service public. Les propos du président du syndicat se veulent rassurants pour les usagers. « Afin que cela soit neutre pour les administrés, le syndicat a très fortement baissé la part qu'il prélève sur la surtaxe (l'abonnement). La gestion qui a été pratiquée ces dernières années, c'est à dire l'augmentation annuelle de la surtaxe syndicale en fonction du coût de la vie, a permis de constituer des réserves. C'est une réserve qui a permis de neutraliser l'augmentation, en baissant la part fixe et la part proportionnelle. Au final, la facture de 120 m3 (référence) augmente cette année de 1, 5% environ. L'augmentation est plus faible pour les factures de moins de 120 m3 et plus forte pour les factures de plus de 120 m3 afin de favoriser les faibles consommations. La forte baisse appliquée à la part fixe favorise également les petites consommations. » Autrement dit, la commune a accumulé dans son budget annexe de l'assainissement des réserves très importantes qui lui permettent d'amortir l'augmentation des tarifs en réduisant la part qu'elle prélève sur l'abonnement (part fixe) et la consommation (part proportionnelle). Toutefois, le comité syndical se garde bien de citer des chiffres précis contrairement aux autres années. Il faudra voir dans la pratique si cette mesure s'applique réellement.

Ajoutons que la SAUR et notre municipalité avaient prélevé illégalement un abonnement supplémentaire en 2004 et que, jusqu'à présent, les usagers n'ont été remboursés que de moitié en mai 2005. En attendant un réajustement à la fin du contrat de l'eau, l'autre moitié de l'abonnement constitue donc une avance de trésorerie.

« L'augmentation constatée lors de ce renouvellement du contrat est due pour une part aux nouveaux équipements, et notamment les postes de refoulement des quartiers de Barrouil, Brouquet, Condrine. » selon les propos d'un technicien. Nous remarquons l'expression « pour une part » qui signifie qu'en réalité la SAUR a décidé d'augmenter ses profits aux dépens de la collectivité.

Or, nous avons proposé dans notre bulletin de septembre qu'une étude de faisabilité soit engagée afin de passer en régie municipale, seul moyen de stabiliser durablement la gestion de l'assainissement dans notre commune. Cette proposition n'a recueilli aucun écho parmi nos élus !

Marcel Carrethey

Brèves contenues dans les délibérations du comité syndical du 11 décembre 2006

Canalisations du Caméou :

Comme annoncé l'année dernière, le montant des travaux sera de 190 000€ HT et le raccordement se fera sur le réseau existant de Cérons.

Alimentation eau potable :

Le coût de la vie est estimé à + 1, 07%. Le comité décide d'augmenter de 1,07 % la part proportionnelle (consommation) : elle sera de 0, 2096€/m3 jusqu'à 150 m3 au lieu de 0, 2074€ en 2006. Au-delà de 150 m3, elle sera de 0, 2600€/m3 au lieu de 0, 2572€ en 2006.

La part fixe (l'abonnement) reste inchangé à 52, 04€.

La PFB (participation aux frais de branchement) réservée aux constructions existantes lors de la mise en service de l'assainissement passe de 323, 47€ en 2006 à 324, 30€ cette année.

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) réservée aux constructions postérieures à la mise en service de l'assainissement passe de 1 522, 47€ en 2006 à 1 573, 44€ cette année.